



Exécution jugement Tribunal de proximité

Par **Kali65**, le **27/03/2014** à **11:33**

Bonjour,

En septembre 2013, j'ai obtenu gain de cause pour le paiement d'une facture devant le Juge de proximité, qui a condamné mon adversaire à me régler 2.000 €.

Le jugement est contradictoire, il n'a pas été signifié.

Mon adversaire ne pas toujours pas régler.

Est ce que je peux saisir un huissier pour qu'il signifie le jugement, et en même temps mette en oeuvre une mesure d'exécution forcée ?

Et si oui, que dois je demander à l'huissier (commandement de payer ?)

Merci pour vos réponses !